



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
Pacific Region

**Revision to a Request for Supply
Arrangement - Révision à une demande
pour un arrangement en matière
d'approvisionnement**

The referenced document is hereby revised; unless
otherwise indicated, all other terms and conditions of
the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf
indication contraire, les modalités de l'invitation
demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada -
Pacific Region
401 - 1230 Government Street
Victoria, B. C.
V8W 3X4

Title - Sujet Fisheries Monitoring	
Solicitation No. - N° de l'invitation F1054-180042/B	Date 2020-05-27
Client Reference No. - N° de référence du client F1054-180042	Amendment No. - N° modif. 001
File No. - N° de dossier VIC-8-41104 (239)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$VIC-239-7620	
Date of Original Request for Supply Arrangement 2018-11-08 Date de demande pour un arrangement en matière d'app. originale	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2022-09-30	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Large, Kathy	Buyer Id - Id de l'acheteur vic239
Telephone No. - N° de téléphone (250) 216-4455 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Delivery Required - Livraison exigée	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the solicitation. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de l'invitation.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

Modification 001

La présente modification vise à modifier la présentation des soumissions.

Supprimer - Tout
Insérer - comme suit :

Cette demande de soumissions annule et remplace la demande de soumissions numéro F1054-180042/A datée du 2018-09-14, dont la date de clôture était le 2018-10-02, à 14:00 HAP.

Cette sollicitation demeurera sur le site Achats et ventes jusqu'au 30 septembre 2022.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	5
1.1 INTRODUCTION.....	5
1.2 SOMMAIRE	5
1.3 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	7
1.4 CONTENU CANADIEN.....	9
1.5 COMPTE RENDU.....	9
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES FOURNISSEURS	10
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	10
2.2 PRÉSENTATION DES ARRANGEMENTS.....	13
2.3 ANCIEN FONCTIONNAIRE – AVIS.....	14
2.4 PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI – AVIS	14
2.5 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'ARRANGEMENTS EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT	14
2.6 LOIS APPLICABLES	15
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES ARRANGEMENTS	15
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES ARRANGEMENTS.....	15
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	18
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	18
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	19
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	19
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'ARRANGEMENT	19
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UN ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	20
PARTIE 6 – ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	21
A. ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT	21
6.1 ARRANGEMENT	21
6.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	21
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	22
6.4 DURÉE DE L'ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT	22

6.5	RESPONSABLES.....	23
6.6	UTILISATEURS DÉSIGNÉS	24
6.7	OCCASION DE QUALIFICATION CONTINUE.....	24
6.8	ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	24
6.9	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	25
6.10	LOIS APPLICABLES	25
B.	DEMANDE DE SOUMISSIONS	25
6.1	DOCUMENTS DE DEMANDE DE SOUMISSIONS	25
6.2	PROCESSUS DE DEMANDE DE SOUMISSIONS	27
C.	CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	28
6.1	GÉNÉRAL	28
ANNEXE « A »	ÉNONCÉ DES TRAVAUX	30
ANNEXE « B »	BASE DE PAIEMENT	31
ANNEXE « C »	CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUES OBLIGATOIRES	32
ANNEXE « D »	RAPPORTS RELATIFS À L'ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT.....	32

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'arrangements en matière d'approvisionnement (DAMA) contient six parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- Partie 1 Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin;
- Partie 2 Instructions à l'intention des fournisseurs : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DAMA;
- Partie 3 Instructions pour la préparation des arrangements : donne aux fournisseurs les instructions pour préparer l'arrangement afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;
- Partie 4 Procédures d'évaluation et Méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre ainsi que la méthode de sélection;
- Partie 5 Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir; et
- Partie 6 6A, Arrangement en matière d'approvisionnements, 6B, Demandes de soumissions, et 6C, Clauses du contrat subséquent :
 - 6A, contient l'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) et les clauses et conditions applicables;
 - 6B, contient les instructions du processus de demande de soumissions dans le cadre d'un (AMA);
 - 6C, contient des renseignements généraux pour les conditions des modèles de contrat uniformisés émis suite à un AMA.

Les annexes comprennent l'Énoncé des travaux, la Base de paiement et toute autre annexe.

1.2 Sommaire

Pêches et Océans Canada (MPO), région du Pacifique, a l'intention d'établir un arrangement en matière d'approvisionnement pour une variété de services devant être exécutés dans la zone de la côte sud de la Colombie-Britannique, au Canada. La zone de la côte sud comprend l'île de Vancouver, les bras de mer continentaux et la Sunshine Coast.

Les services sont divisés en divers volets, comme il est indiqué ci-dessous :

- 1^{er} volet : Surveillance des populations de saumon de la côte sud et soutien biologique
- 2^e volet : Surveillance des pêches de saumon de la côte sud et soutien biologique, et
- 3^e volet : Surveillance de l'habitat du saumon de la côte sud et soutien biologique

Each stream is being broken down by zone, so that bidders may bid on 1 or more streams in 1 or more zones. The zones are as follows:

Zone 1 – du cap Lazo à la rivière Jordon Sud – y compris la Sunshine Coast. Secteurs de gestion des pêches du Pacifique (SGPP) du MPO et zone statistique 14 du MPO (sauf 14-13) jusqu'à la zone 19; zone 20-5 et partie sud de la zone 20-4.

Zone 2 – De la pointe Tatchu jusqu'au cap Lazo – y compris les bras de mer continentaux. SGPP du MPO et zones statistiques 26 à 27A, 11 à 13 et zone 14-13.

Zone 3 – Pointe Tatchu jusqu'à la rivière Jordon North. SGPP du MPO et zone statistique 20 (sauf le secteur 20-5 et la portion sud du secteur 20-4) jusqu'à la zone 25.

1.2.1 La DAMA concerne trois regroupements d'approvisionnements :

- 1a. Volet SAEA A : Premières Nations, conseils tribaux ou entreprises des Premières Nations;
- 1b. Volet SAEA B : toutes les autres entreprises autochtones.
2. Fournisseurs généraux – Tout fournisseur, y compris les fournisseurs autochtones, qui souhaite présenter un arrangement en dehors du cadre de la SAEA. Aux fins de la DAMA, ce volet est désigné par les termes « Généralités » ou « Fournisseurs généraux ». Ces fournisseurs doivent être en mesure de fournir tous les services dans un volet.

Les fournisseurs visés par la SAEA doivent être en mesure de fournir une partie des services dans un volet.

1.2.2 Accords commerciaux

Volet de la SAEA :

Ce marché est réservé dans le cadre de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones du gouvernement fédéral. Pour de plus amples renseignements concernant les exigences requises des entreprises autochtones conformément au Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones, consulter l'[Annexe 9.4](#) du Guide des approvisionnements

Ce marché est exclu des accords commerciaux internationaux en vertu des dispositions de chaque accord relativement aux mesures portant sur les Peuples autochtones ou relativement aux marchés réservés aux petites entreprises et aux entreprises minoritaires.

Conformément à l'article 800 de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC), l'ALEC ne s'applique pas au présent marché.

Volet général :

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

- 1.2.3** La demande de soumissions pour un besoin résultant d'un arrangement en matière d'approvisionnement pourrait accorder une préférence aux produits et(ou) aux services canadiens ou se limiter aux produits et(ou) aux services canadiens.
- 1.2.4** La présente demande d'arrangements en matière d'approvisionnement (DAMA) vise à établir des arrangements en matière d'approvisionnement (AMA) pour la livraison du besoin décrit dans les présentes aux utilisateurs désignés, et ce, partout au Canada, y compris dans les zones visées par des ententes sur les revendications territoriales globales :
 - Accord Définitif des Premières Nations Maa-nulthes
 - Accord définitif des Tla'amins

1.2.5 Cette DAMA permet aux fournisseurs d'utiliser le service Connexion postal offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leurs arrangements. Les fournisseurs doivent consulter la partie 2 de la DAMA, Instructions à l'intention des fournisseurs, et la partie 3 de la DAMA, Instructions pour la préparation des arrangements, pour obtenir de plus amples renseignements sur le recours à cette méthode.

1.3 Exigences relatives à la sécurité
N/A

1.4 Contenu canadien

Un achat dans le cadre de l'arrangement en matière d'approvisionnement pourrait être limité aux produits et(ou) services canadiens tel qu'il est défini à la clause [A3050T](#).

Clause du *Guide des CCUA* [A3050T](#) (2014-11-27) Définition du contenu canadien

1.5 Compte rendu

Les fournisseurs peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'arrangements en matière d'approvisionnement. Les fournisseurs devraient en faire la demande au responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'arrangements en matière d'approvisionnement. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.6 Utilisation d'une solution d'achats électroniques (SAE)

Le Canada s'efforce actuellement de mettre au point une SAE en ligne plus rapide et plus conviviale pour commander des biens et des services. Pour en savoir plus sur la transition prévue vers ce système et sur les incidences éventuelles sur tout arrangement en matière d'approvisionnement attribué dans le cadre de la présente demande de soumissions, reportez-vous à la section 6.12 – Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE).

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES FOURNISSEURS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement (DAMA) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](#) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les fournisseurs qui présentent un arrangement s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DAMA et acceptent les clauses et les conditions de l'arrangement en matière d'approvisionnement et du ou des contrats subséquents.

Le document [2008](#) (2018-05-22) Instructions uniformisées - demande d'arrangements en matière d'approvisionnement - biens ou services, sont incorporées par renvoi à la DAMA et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2008](#), Instructions uniformisées - demande d'arrangements en matière d'approvisionnement - biens ou services, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours
Insérer : 120 jours

2.2 Présentation des arrangements

Les arrangements doivent être présentés uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiquées à la page 1 de la DAMA. Les fournisseurs doivent acheminer leur arrangement à l'endroit suivant :

Unité de réception des soumissions de la région du Pacifique de TPSGC

Seuls les arrangements transmis à l'aide du service Connexion postal seront acceptés. Le fournisseur doit envoyer un courriel pour demander d'ouvrir une conversation Connexion postal à l'adresse suivante: TPSGC.RPRceptiondessoumissions-PRBidReceiving.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque : Les arrangements ne seront pas acceptés s'ils sont envoyés directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postal, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées 2008 ou pour envoyer des arrangements au moyen d'un message Connexion postal si le fournisseur utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postal.

Il incombe au fournisseur de s'assurer que la demande d'ouverture de conversation Connexion postal est envoyée à l'adresse électronique ci-dessus au moins six jours avant la date de clôture de la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement.

Les arrangements transmis par télécopieur ou sur papier à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptés.

2.2.1 Prix et(ou) taux plafonds

Le fournisseur doit proposer des prix, des taux plafonds ou les deux qui s'appliqueront pendant la durée de l'arrangement en matière d'approvisionnement.

2.3 Ancien fonctionnaire – Avis

Les contrats de services attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Par conséquent, la demande de soumissions exigera que vous soumettiez les renseignements qui, dans l'éventualité que vous soyez le soumissionnaire retenu, votre statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension ou ayant reçu un paiement forfaitaire seront requis afin d'être publiés sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive générés conformément à [l'Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) et les [Lignes directrices sur la divulgation des marchés](#), du Secrétariat du Conseil du Trésor sur les contrats avec des anciens fonctionnaires.

2.4 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Avis

Le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi exige que certains entrepreneurs s'engagent formellement auprès d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail, à mettre en oeuvre un programme d'équité en matière d'emploi. Si le présent arrangement en matière d'approvisionnement mène à l'attribution d'un contrat assujéti au Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, les modèles de demande de soumissions et de contrats subséquents comprendront des exigences à cet effet. Pour obtenir d'autres renseignements sur le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, consulter le site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#).

2.5 Demandes de renseignements – demande d'arrangements en matière d'approvisionnement

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement au moins **5 jours civils** avant la date de clôture de la

demande d'arrangements en matière d'approvisionnement (DAMA). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les fournisseurs devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DAMA auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au fournisseur de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les fournisseurs. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les fournisseurs.

2.6 Lois applicables

L'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) et tout contrat attribué dans le cadre de l'AMA seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Colombie-Britannique et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les fournisseurs peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de l'arrangement ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les fournisseurs acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES ARRANGEMENTS

3.1 Instructions pour la préparation des arrangements

Le fournisseur doit envoyer son arrangement par voie électronique conformément à l'article 08 des instructions uniformisées 2008. Le système Connexion postel a une limite de 1 Go par message individuel affiché et de 20 Go par conversation. L'arrangement doit être présenté en sections distinctes comme suit :

- Section I : Arrangement technique
- Section II : Arrangement financier
- Section III : Attestations
- Section IV : Renseignements supplémentaires

Les arrangements transmis par télécopieur ou sur papier ne seront pas acceptés.

Section I : Arrangement technique

Dans l'arrangement technique, les fournisseurs devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Arrangement financier

Les fournisseurs doivent présenter l'arrangement financier en conformité avec l'annexe B, Base de paiement.

Section III : Attestations

Les fournisseurs doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les arrangements seront évalués par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les arrangements.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Voir l'annexe C.

4.1.2 Évaluation financière

Les fournisseurs doivent remplir et soumettre le tableau à l'annexe B – Base de paiement, avec leur soumission.

4.2 Méthode de sélection - critères d'évaluation techniques et financiers obligatoires

Clause du *Guide des CCUA* S1001T (2008-12-12) Méthode de sélection - critères d'évaluation techniques et financiers obligatoires

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les fournisseurs doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) leur soit émis.

Les attestations que les fournisseurs remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification par le Canada à tout moment par ce dernier. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera un arrangement non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des arrangements, ou pendant la durée de tout arrangement en matière d'approvisionnement découlant de cette DAMA et tous contrats subséquents.

Le responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du fournisseur. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement, l'arrangement sera déclaré non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'arrangement

Les fournisseurs doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur arrangement.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les fournisseurs doivent présenter avec leur arrangement, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que son arrangement ne soit pas rejeté du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'émission d'un arrangement en matière d'approvisionnement et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'arrangement mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement informera le fournisseur du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'arrangement sera déclaré non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le fournisseur doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son arrangement ne soit pas rejeté du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Attestations additionnelles préalables à l'émission d'un arrangement en matière d'approvisionnement

5.2.2.1 Statut et disponibilité du personnel

Clause du *Guide des CUA* [S3005T](#) (2008-12-12) Statut et disponibilité du personnel.

5.2.2.2 Études et expérience

Clause du *Guide des CUA* [S1010T](#) (2008-12-12) Études et expérience

5.2.2.3 Attestation du contenu canadien : Voir l'annexe f.

Cet achat est limité aux services canadiens.

L'offrant atteste que :

les services offerts sont des services canadiens tel qu'il est défini au paragraphe 4 de la clause [A3050T](#).

Pour de plus amples renseignements afin de déterminer le contenu canadien de plusieurs produits, plusieurs services ou une combinaison de produits et de services, consulter [l'Annexe 3.6](#) (9), Exemple 2 du *Guide des approvisionnements*.

5.2.2.4 Marchés réservés aux entreprises autochtones – Attestation – Réserve aux fournisseurs visés par la SAEA

1. Ce marché est réservé dans le cadre de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones du gouvernement fédéral. Pour de plus amples renseignements concernant les exigences requises des entreprises autochtones conformément au Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones, consulter [l'Annexe 9.4](#), du *Guide des approvisionnements*
2. Le fournisseur :
 - i. atteste qu'il respecte et continuera de respecter durant toute la durée de l'arrangement, les exigences décrites à l'annexe ci-haut mentionnée.
 - ii. convient que tout sous-traitant engagé par lui aux fins du présent arrangement doit respecter les exigences décrites à l'annexe ci-haut mentionnée.
 - iii. convient de fournir immédiatement au Canada, sur demande, toute preuve attestant de la conformité de quelque sous-traitant que ce soit avec les exigences décrites à l'annexe ci-haut mentionnée.
3. Le fournisseur doit cocher la case applicable suivante : **Voir l'annexe f**
 Le fournisseur est une entreprise autochtone à propriétaire unique, une bande, une société à responsabilité limitée, une coopérative, une société de personnes ou un organisme sans but lucratif.
 Le fournisseur est une coentreprise comprenant deux ou plus de deux entreprises autochtones ou une coentreprise entre une entreprise autochtone et une entreprise non autochtone.
4. Le fournisseur doit cocher la case applicable suivante : **Voir l'annexe f**
 L'entreprise autochtone compte moins de six employés à temps plein.
 L'entreprise autochtone compte six employés ou plus à temps plein.
5. À la demande du Canada, le fournisseur doit présenter tout renseignement et toute preuve justifiant la présente attestation. Le fournisseur doit s'assurer que cette preuve soit disponible pour examen par un représentant du Canada durant les heures normales de travail, lequel représentant du Canada pourra tirer des copies ou des extraits de cette preuve. Le fournisseur fournira toutes les installations nécessaires à ces vérifications.
6. En déposant un arrangement, le fournisseur atteste que l'information fournie par le fournisseur pour répondre aux exigences plus haut est exacte et complète.

PARTIE 6 – ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT

6.1 Arrangement

L'arrangement en matière d'approvisionnement couvre les travaux décrits dans l'Énoncé des travaux à l'annexe A.

6.2 Exigences relatives à la sécurité

L'arrangement en matière d'approvisionnement ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2020](#) (2017-09-21), Conditions générales - arrangement en matière d'approvisionnement - biens ou services, s'appliquent au présent arrangement en matière d'approvisionnement et en font partie intégrante.

6.3.2 Arrangement en matière d'approvisionnement - établissement des rapports

Le fournisseur doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'arrangement en matière d'approvisionnement. Ces données doivent comprendre tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

Le fournisseur doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe D. Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, le fournisseur doit soumettre un rapport portant la mention « NÉANT ».

Les données doivent être présentées tous les années au responsable des arrangements en matière d'approvisionnements.

Les données doivent être présentées au responsable des arrangements en matière d'approvisionnement dans les 30 jours civils suivant la fin de la période de référence.

6.4 Durée de l'arrangement en matière d'approvisionnement

6.4.1 Période de l'arrangement en matière d'approvisionnement

La période pour attribuer des contrats dans le cadre de l'arrangement en matière d'approvisionnement est de la date d'attribution du contrat au 31 décembre 2022.

6.4.2 Ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG)

L'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) est d'établir la livraison du besoin décrit dans le cadre de l'AMA aux utilisateurs désignés, et ce, partout au Canada, y compris dans les zones visées par des ententes sur les revendications territoriales globales.

6.4.3 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » de l'Arrangement en matière d'approvisionnement.

6.5 Responsables

6.5.1 Responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement

Le responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement est :

Nom : Kathy Large
Titre : Spécialiste de l'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Approvisionnements - Victoria
Adresse : 401-1230 rue Government, Victoria C.B, V8W 3X4

Téléphone : 250-216-4455
Télécopieur : 250-363-0395
Courriel : kathy.large@pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement est responsable de l'émission de l'arrangement en matière d'approvisionnement, de son administration et de sa révision, s'il y a lieu.

6.5.2 Représentant du fournisseur

Voir l'annexe f.

6.6 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné est : Pêches et Océans Canada.

6.7 Occasion de qualification continue

Un avis sera affiché pendant la durée de l'arrangement par l'entremise du Service électronique d'appels d'offres du gouvernement (SEAOG) pour permettre à de nouveaux fournisseurs de se qualifier. Les fournisseurs préqualifiés, auxquels un arrangement en matière d'approvisionnement a été émis, ne seront pas tenu de soumettre un nouvel arrangement.

Des arrangements peuvent être soumis à tout moment, mais, en raison des ressources requises pour évaluer les arrangements, le Canada se réserve le droit de procéder à l'évaluation des arrangements par cycles, au moins une fois tous les trimestres. Le calendrier ci-dessous indique les dates de clôture pour chaque évaluation trimestrielle.

Périodes d'actualisation trimestrielle :

31 juin
30 sept
31 déc
31 mars

Les soumissions doivent être présentées au plus tard à la date d'actualisation trimestrielle.

6.8 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) les articles de l'arrangement en matière d'approvisionnement;

-
- b) les conditions générales 2020 (2017-09-21), Conditions générales - arrangement en matière d'approvisionnement - biens ou services
 - c) Annexe A, l'Énoncé des travaux;
 - d) Annexe B, Base de paiement;
 - e) l'arrangement du fournisseur daté du _____.

6.9 Attestations et renseignements supplémentaires

6.9.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par le fournisseur avec son arrangement ou préalablement à l'émission de l'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'AMA et le non-respect constituera un manquement de la part du fournisseur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'AMA et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'AMA.

6.9.2 Clauses du Guide des CUA

M3060C (2008-05-12), Attestation du contenu canadien

6.10 Lois applicables

L'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) et tout contrat découlant de l'AMA doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur en Colombie-Britannique et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.11a Assurance - aucune exigence particulière

L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

OU

6.11b Assurance – exigences particulières

L'entrepreneur doit respecter les exigences en matière d'assurance prévues dans le document d'invitation à soumissionner propre à l'exigence. L'entrepreneur doit maintenir la couverture d'assurance exigée pendant toute la durée du contrat. Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

L'entrepreneur doit faire parvenir à l'autorité contractante, dans les dix (10) jours suivant la date d'attribution du contrat, un certificat d'assurance montrant la couverture d'assurance et confirmant que la police d'assurance conforme aux exigences est en vigueur. Pour les soumissionnaires établis au Canada, l'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada, cependant, pour les soumissionnaires établis à l'étranger, la couverture d'assurance doit être prise avec un assureur détenant une cote A.M. Best d'au moins « A- ». L'entrepreneur doit, à la demande de l'autorité contractante, transmettre au Canada une copie certifiée de toutes les polices d'assurance applicables.

6.12 Attestation d'un propriétaire/employé - marchés réservés aux entreprises autochtones – Voir l'annexe f

À la demande du responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement, le fournisseur doit fournir l'attestation suivante pour chaque propriétaire et employé(e) autochtone :

1. Je suis _____ (*inscrire « propriétaire » et(ou « employé(e) à temps plein »*) de _____ (*insérer le nom de l'entreprise*) et autochtone, au sens de la définition de l'[Annexe 9.4](#) du *Guide des approvisionnements* intitulée « Exigences relatives au Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones ».
2. Je certifie que l'énoncé précité est vrai et je consens à sa vérification sur demande du Canada.

Nom du propriétaire ou de l'employé(e)

Signature du propriétaire ou de l'employé(e)

Date

6.13 Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Pendant la période de l'arrangement en matière d'approvisionnement, le Canada peut effectuer la transition vers une SAE afin de traiter et de gérer de façon plus efficace les contrats individuels pour certains ou pour l'ensemble des biens et des services applicables de l'arrangement en matière d'approvisionnement. Le Canada se réserve le droit, à sa propre discrétion, de rendre l'utilisation de la nouvelle solution d'achats électroniques obligatoire.

Le Canada accepte de fournir à l'offrant un préavis de trois mois afin de lui permettre d'adopter les mesures nécessaires en vue d'intégrer l'arrangement en matière d'approvisionnement à la SAE. Le préavis comprendra une trousse d'information détaillée décrivant les exigences, ainsi que les orientations et les appuis pertinents.

Si l'offrant décide de ne pas offrir les biens et les services dans le cadre de son arrangement en matière d'approvisionnement par l'intermédiaire de la Solution d'achats électroniques, l'arrangement en matière d'approvisionnement pourrait être mis de côté par le Canada.

B. DEMANDE DE SOUMISSIONS

6.1 Documents de demande de soumissions

Le Canada utilisera les modèles uniformisés suivants, qui sont disponibles dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat selon la valeur estimative et la complexité du besoin :

- Complexité moyenne (CM) pour les besoins de complexité moyenne; ou
- Complexité élevée (CE) pour les besoins de complexité élevée.

Les fournisseurs peuvent demander une copie des modèles uniformisés d'approvisionnement au Responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement ou à l'Autorité contractante, selon le cas.

À noter : Les références aux modèles CE, CM et Simple dans les demandes d'arrangements en matière d'approvisionnement émises par TPSGC ne sont fournies qu'à titre d'exemple. Les versions à jour du modèle et des clauses et conditions seront utilisées au moment de la demande de soumissions.

La demande de soumissions comprendra, au minimum :

- a) une description complète des travaux à exécuter;

- b) 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels; OU 2004, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins non concurrentiels;

« Le paragraphe 3.a) de l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées (*insérer 2003 ou 2004, selon le cas*) incorporées ci-haut par renvoi, est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit :

- a. au moment de présenter un arrangement dans le cadre de la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement (DAMA), le soumissionnaire a déjà fourni une liste complète des noms, tel qu'exigé en vertu de la *Politique d'inadmissibilité et de suspension*. Pendant ce processus d'approvisionnement, le soumissionnaire doit immédiatement informer le Canada par écrit de tout changement touchant la liste des noms. »
- d) les instructions pour la préparation des soumissions;
- e) les instructions sur la présentation des soumissions (l'adresse pour la présentation des soumissions, la date et l'heure de clôture);
- f) les procédures d'évaluation et la méthode de sélection;
- g) les attestations;
- **Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Avis**
 - A3005T, A3010T du Guide des CCUA pour les besoins portant sur des services, lorsque des individus bien précis seront proposés pour l'exécution des travaux;
 - **Dispositions relatives à l'intégrité -déclaration de condamnation à une infraction;**
- h) les conditions du contrat subséquent.

6.2 Processus de demande de soumissions

6.2.1 Des demandes de soumissions seront émises aux fournisseurs auxquels un arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) a été émis, pour des besoins spécifiques dans le cadre de l'AMA.

6.2.2 La demande de soumissions sera envoyée directement aux fournisseurs.

Matrice de la procédure de sollicitation

La durée de la période d'invitation à soumissionner, le nombre minimum de fournisseurs devant recevoir une invitation, ainsi que les obligations de notification sont déterminés par la valeur de chaque exigence précise.

Le tableau suivant présente les responsabilités de l'utilisateur désigné et de TPSGC relativement au processus d'invitation à soumissionner.

	Seuil de valeur du besoin	Période de soumission	Nombre minimum de fournisseurs à solliciter
Palier 1	Jusqu'à 25 000 \$ inclusivement	Aucun minimum	-
Palier 2	De 25 001 \$ à 100 000 \$	5 jours civils	Tous les fournisseurs

Palier 3	Plus de 100 000 \$	15 jours civils	Tous les fournisseurs
----------	--------------------	-----------------	-----------------------

Un client qui a l'autorisation légale de passer des marchés peut choisir d'émettre des commandes dans le cadre du présent AMA conformément aux limites des commandes du palier 1, du palier 2 ou du palier 3 décrites ci-après. Tous les marchés des clients n'ayant pas l'autorisation légale de passer des marchés du palier 1, du palier 2 ou du palier 3 seront gérés par Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC).

Les formulaires électroniques suivants doivent être utilisés pour la première page de la demande de soumissions et la première page du contrat subséquent. Ces formulaires sont disponibles sur le site Web Catalogue de formulaires (http://publiservice-app.tpsgc-pwgsc.gc.ca/forms/text/search_for_forms-f.html).

*PWGC-TPSGC 9400-3, Demande de soumissions
PWGC-TPSGC 9400-4, Contrat*

C. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

6.1 Général

Les conditions de tout contrat attribué dans le cadre de l'arrangement en matière d'approvisionnement seront en conformité avec les clauses du contrat subséquent faisant partie de la demande de soumissions.

Pour tout contrat attribué en utilisant le modèle :

- a) CM (pour les besoins de complexité moyenne), les conditions générales 2020 (2017-09-21) Conditions générales - arrangements en matière d'approvisionnement - biens ou services s'appliqueront au contrat subséquent;
- b) CE (pour les besoins de complexité élevée), les conditions générales 2020 (2017-09-21) Conditions générales - arrangements en matière d'approvisionnement - biens ou services s'appliqueront au contrat subséquent.

Les modèles ci-dessus sont disponibles dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Une copie des modèles peut être fournie sur demande, en communiquant avec la Division de l'intégration de la politique stratégique par courriel à l'adresse suivante : TPSGC.Outilsdapprovisionnement-ProcurementTools.PWGC@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

À noter : Les références aux modèles CE, CM et Simple dans les demandes d'arrangements en matière d'approvisionnement émises par TPSGC ne sont fournies qu'à titre d'exemple. Les versions à jour du modèle et des clauses et conditions seront utilisées au moment de la demande de soumissions.

ANNEXE « A »

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

Le ministère des Pêches et des Océans a des exigences pour plusieurs volets de travail qui seront répartis par zones, comme suit :

1^{er} volet : Surveillance des populations de saumon de la côte sud et soutien biologique

2^e volet : Surveillance des pêches de saumon de la côte sud et soutien biologique, et

3^e volet : Surveillance de l'habitat du saumon de la côte sud et soutien biologique

Zones (voir la carte à l'annexe A1)

Zone 1 – du cap Lazo à la rivière Jordon Sud – y compris la Sunshine Coast. Secteurs de gestion des pêches du Pacifique (SGPP) du MPO et zone statistique 14 du MPO (sauf 14-13) jusqu'à la zone 19; zone 20-5 et partie sud de la zone 20-4.

Lieux de rassemblement : Sooke, Victoria, Duncan, Nanaimo, rivière Powell, Sechelt et Qualicum.

Zone 2 – De la pointe Tatchu jusqu'au cap Lazo – y compris les bras de mer continentaux. SGPP du MPO et zones statistiques 26 à 27A, 11 à 13 et zone 14-13.

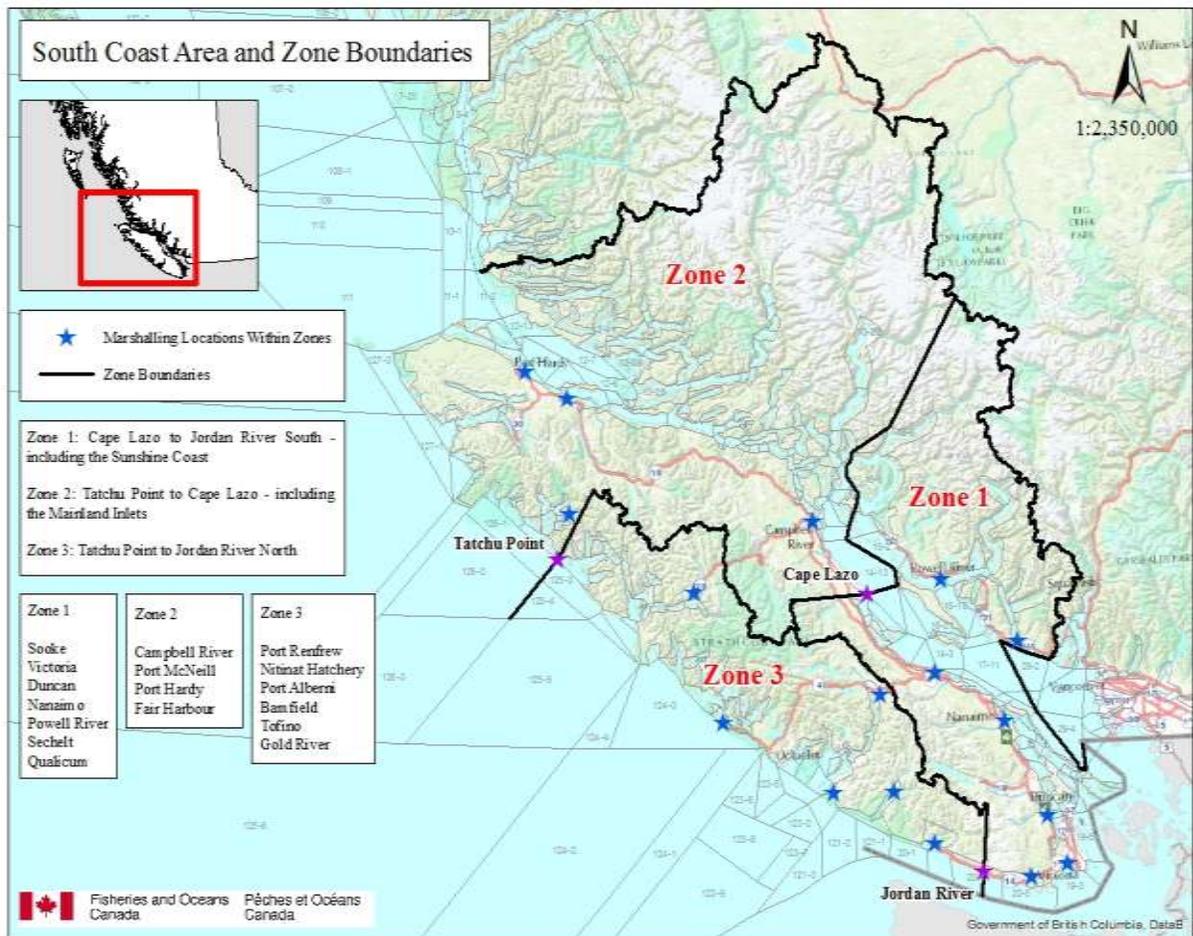
Lieux de rassemblement : Campbell River, Port McNeill, Port Hardy et Fair Harbour

Zone 3 – Pointe Tatchu jusqu'à la rivière Jordon North. SGPP du MPO et zone statistique 20 (sauf le secteur 20-5 et la portion sud du secteur 20-4) jusqu'à la zone 25.

Lieux de rassemblement : Port Renfrew, Nitnat Hatchery, Port Alberni, Bamfield, Tofino et Gold River

ANNEXE A1

CARTE DES ZONES



ÉNONCÉ DES TRAVAUX

1^{er} volet : Surveillance des populations de saumon de la côte sud et soutien biologique

La région du Pacifique de Pêches et Océans Canada (MPO) a l'intention d'établir un arrangement en matière d'approvisionnement pour divers services d'évaluation du saumon qui seront effectués dans le secteur de la côte sud de la Colombie-Britannique, au Canada. Le secteur de la côte sud comprend l'île de Vancouver, les bras de mer continentaux et la Sunshine Coast. Les types de services pouvant être nécessaires sont décrits en détail ci-dessous, mais pourraient comporter des plongées avec tuba aux fins de relevés, le prélèvement d'échantillons biologiques ou le marquage-recapture.

Lieu de travail

Les services seront menés dans des secteurs statistiques de la côte sud de la Colombie-Britannique. La majorité des travaux devrait être effectuée sur le terrain, mais certains rapports à remettre devront provenir des installations des entrepreneurs.

Tâches, activités, produits à livrer et jalons

Le MPO exige de l'entrepreneur qu'il fournisse les types de services suivants. La liste ci-après constitue une liste générale des tâches éventuelles à exécuter. Chaque commande ou contrat subséquent détaillera les services réels exigés, y compris des renseignements tels que les dates, le niveau d'effort, les ressources nécessaires et les détails des services, comme la conception des relevés, la méthodologie ou les renseignements sur les rapports.

Relevés visuels

Relevés indicateurs au tuba

Des relevés au tuba seront effectués dans les cours d'eau principaux pour cibler les saumons et générer une estimation de l'aire sous la courbe. Des relevés au tuba seront effectués pour toutes les espèces de salmonidés. Les relevés commenceront début septembre et seront menés chaque semaine au cours du mois de décembre, en fonction des conditions météorologiques, des ressources et du comportement des poissons. Un relevé initial pourrait être nécessaire en juillet ou août afin de marquer le sentier d'accès, d'effectuer une reconnaissance du cours d'eau et d'établir des repères de relevé le long du cours d'eau. Les cours d'eau principaux doivent faire l'objet d'un relevé au tuba. On s'attend à ce que les équipages responsables des systèmes pris en compte dans l'indice soient représentés aux réunions avant et après la saison et communiquent régulièrement en cours de saison avec le technicien du MPO qui supervise chaque secteur. Selon les conditions météorologiques, les relevés devraient être effectués du dimanche au samedi.

Le responsable du projet doit fournir des formulaires afin de consigner les données, des formats de présentation des données, des protocoles de relevé et d'échantillonnage et l'équipement de mesure de l'écoulement au besoin.

Relevés non indicateurs au tuba

Des relevés des cours d'eau où fraye le saumon seront effectués afin d'établir une estimation d'abondance de l'espèce. Les relevés seront effectués chaque semaine pendant que la montaison est à son point culminant, généralement entre la fin septembre et octobre. La méthodologie des relevés du saumon dépendra du système étudié et des conditions.

Le responsable du projet doit fournir des formulaires afin de consigner les données, des formats de présentation des données, des protocoles de relevé et d'échantillonnage et l'équipement de mesure de l'écoulement au besoin.

Relevés autres que les relevés au tuba

Relevés moins prioritaires sur la présence/l'absence : des relevés seront nécessaires dans les cours d'eau moins prioritaires afin de déterminer la présence ou l'absence d'espèces de salmonidés. Certains de ces cours d'eau ne nécessiteront qu'un seul relevé pendant la haute saison de frai. Les méthodes de

relevé peuvent comprendre notamment : des marches le long des berges, des marches le long des cours d'eau, des contrôles ponctuels et des relevés dans les estuaires. En fonction des conditions du relevé, les observateurs devront porter des lunettes de soleil polarisées afin de réduire les reflets et de mieux voir les poissons et l'environnement sous l'eau.

Le responsable du projet doit fournir des formulaires afin de consigner les données, des formats de présentation des données, des protocoles de relevé et d'échantillonnage et l'équipement de mesure de l'écoulement au besoin.

Repères du cours d'eau et aménagement des sentiers

Les repères des cours d'eau doivent être placés tous les 500 m, l'embouchure de la rivière constituant le repère 0. Le premier relevé de la saison devrait servir à déterminer les repères qui doivent être installés (s'il y a lieu). Tous les repères devraient être installés du même côté d'un cours d'eau et fixés à une structure stable. Les coordonnées GPS de tous les repères identifiés seront fournies par le responsable du projet pour garantir le placement correct de tous les repères. Tout nouvel emplacement de repère devra être communiqué au responsable du projet avec les nouvelles coordonnées GPS.

Certains cours d'eau ne sont accessibles que par des sentiers. Il pourrait être nécessaire d'effectuer un entretien de ces sentiers, comprenant parfois le débroussaillage ou le marquage du sentier avec du ruban de signalisation ou de la peinture en aérosol.

Le responsable de projet fournira des repères du cours d'eau.

Analyse des données de relevés et du soutien biologique

Élaborer des plans de travail et des activités de surveillance de la population en concevant ou en effectuant des tests complexes à l'appui d'études, d'expériences ou de projets de recherche. Aider à la réalisation d'études sur le terrain associées à la surveillance de la population ou à la coordination de la réalisation d'études, d'expériences et de projets de recherche spécifiques sur le saumon. Effectuer des recherches fondamentales ou complexes propres au saumon du Pacifique. Mener des études sur le terrain ou coordonner les activités menées dans le cadre de diverses études, expériences ou projets de recherche axés sur le saumon du Pacifique.

Compiler des données, effectuer des analyses statistiques et produire des rapports à partir d'une gamme d'études, d'expériences ou de projets de recherche sur le saumon. Production de rapports pour les processus d'examen par les pairs tels que le SCCS et conseils aux hauts fonctionnaires sur l'effet possible des études, expériences ou projets de recherche sur les programmes et les politiques actuels et proposés.

Surveillance améliorée des populations

Réobservation d'un marquage/recapture

La réobservation d'un marquage ou la recapture est une méthode d'estimation des populations de saumon en remontée. Les saumons sont capturés et on fixe une « étiquette spaghetti » ou une étiquette « Petersen » (disque circulaire) sous la nageoire dorsale. Les saumons sont ensuite relâchés et observés ou capturés de nouveau à une date ultérieure. Chaque étiquette possède un numéro ou une couleur unique qui permet aux chercheurs de savoir à quelle date ou à quel endroit le poisson a été marqué. Le rapport entre les poissons marqués et les poissons non marqués observés ou capturés de nouveau est utilisé pour estimer l'effectif de la population du saumon en remontée.

Le responsable du projet fournira des formulaires afin de consigner les données, les formats de soumission des données, les protocoles de relevé et d'échantillonnage, les étiquettes et l'équipement de marquage au besoin.

Marquage des poissons

La pêche à la senne est une des méthodes employées pour le marquage et l'échantillonnage biologique des poissons parallèlement aux études de marquage et de recapture. Les poissons peuvent également

être capturés à la ligne. Les tâches comprendront l'application de divers types d'étiquetage (internes et externes) et l'enregistrement de données biologiques.

Les données biologiques consignées au marquage peuvent comprendre les éléments suivants :

- Sexe
- Maturité
- Taux d'ablation de la nageoire adipeuse
- Condition de remise à l'eau
- Informations tirées des étiquettes

La manipulation sécuritaire du poisson est requise en tout temps afin de réduire au minimum l'impact sur les espèces.

Le responsable du projet fournira des formulaires afin de consigner les données, les formats de soumission des données, les protocoles d'échantillonnage, les étiquettes et l'équipement de marquage au besoin.

Travaux de télémesure

La radiotélémesure permet de recueillir des données sur l'emplacement et l'état des poissons. Le saumon est capturé, et un radio-émetteur est inséré dans le saumon ou fixé sur lui. Les équipes chargées des relevés marchent ou conduisent le long de la rivière avec un récepteur et enregistrent l'emplacement et la force du signal de l'émetteur. Si possible, retirer les radio-émetteurs.

Le responsable du projet fournira des formulaires afin de consigner les données, les formats de soumission des données, les protocoles de relevé et d'échantillonnage et l'équipement de télémesure au besoin.

Sonar DIDSON

Le DIDSON (Dual frequency IDentification SONar) est une caméra acoustique qui fournit des images d'une définition se rapprochant de la qualité vidéo d'objets immergés. Un sonar DIDSON peut être utilisé pour dénombrer les poissons manuellement ou, dans certains cas, à l'aide du logiciel de détection des mouvements.

Le responsable du projet fournira des formulaires afin de consigner les données, les formats de soumission des données, les protocoles de relevé et l'équipement du sonar au besoin.

Piégeage des juvéniles ou des adultes

Il pourra être nécessaire de capturer et de marquer des juvéniles afin de produire des estimations de leur abondance ou pour en noter la présence ou l'absence dans un cours d'eau. Parmi les types d'évaluation des saumons juvéniles, mentionnons :

- les pièges rotatifs
- les trappes à pentes
- les sennes de plage
- les sennes pour perche
- l'électropêche
- les casiers de type barrière

Les méthodes de marquage des juvéniles peuvent inclure des méthodes de teinture (brun bismarck) et l'application de micromarques magnétisées codées.

Le responsable du projet fournira des formulaires afin de consigner les données, les formats de soumission des données, les protocoles de relevé et d'échantillonnage, les étiquettes et l'équipement d'évaluation des juvéniles au besoin.

Enlèvement des géniteurs et carcasses

Les travaux d'enlèvement des géniteurs des écloseries et d'examen des carcasses seront effectués afin de recueillir des données biologiques sur les carcasses de saumon, et ce, après le frai. Les données biologiques consignées peuvent comprendre les éléments suivants :

- Informations tirées des étiquettes
- Informations données sur l'étiquette de l'opercule (ADN)
- Longueur à la fourche et longueur de l'arrière de l'orbite jusqu'à la plaque hypurale

-
- Taux d'ablation de la nageoire adipeuse
 - Sexe
 - Rétention d'œufs
 - État des carcasses

Des échantillons d'écaillés et des otolithes doivent également être prélevés et enregistrés. Après l'échantillonnage, la nageoire caudale doit être enlevée pour éviter de répéter l'échantillonnage. Le responsable du projet fournira des formulaires afin de consigner les données, les formats de soumission des données, les protocoles d'échantillonnage et l'équipement d'échantillonnage au besoin.

Surveillance et maintenance des barrières

Des barrières de dénombrement des adultes et des juvéniles sont présentes dans de nombreux cours d'eau de la COIV et ont besoin d'entretien. L'entretien peut comprendre la vérification et le nettoyage des pièges, le nettoyage des débris de la barrière, le maintien des mesures de contrôle de l'érosion, l'inspection de la barrière et la réalisation des réparations nécessaires. La surveillance des barrières pourrait nécessiter la surveillance vidéo, le visionnement de vidéos, l'échantillonnage de spécimens vivants ou morts, les étalonnages de contournements, la consignation des conditions de l'eau et la fourniture des données dans un format indiqué par le responsable de projet.

Le responsable du projet doit fournir des formulaires afin de consigner les données, des formats de présentation des données, des protocoles de relevé et d'échantillonnage et l'équipement de mesure de l'écoulement au besoin.

Relevé acoustique

Chaque année, on effectue des relevés sur une série de lacs de la côte ouest de l'île de Vancouver et le lac Nimpkish dans la zone 12 pour estimer la production de saumon. Bien que plus de lacs aient fait l'objet de relevés par le passé, les statistiques actuelles sont disponibles pour les populations des lacs Great Central, Sproat, Henderson et Kennedy. Les données des relevés sont rassemblées à partir de sondages acoustiques menés sur des séries de transects dans l'ensemble du lac. Des échantillons biologiques sont également prélevés au moyen de chaluts. Ces données sont analysées afin d'évaluer l'abondance totale des juvéniles, la production totale (biomasse) et de surveiller les tendances annuelles d'abondance et de taille des populations de saumons juvéniles. Les estimations de l'abondance des saumoneaux sont utilisées directement dans les prévisions de production annuelle des lacs Great Central et Sproat. Les variations annuelles de taille et de densité sont des paramètres importants pour comprendre les changements de productivité du lac, en particulier l'état « post-fertilisation » du lac Henderson.

Le responsable du projet fournira des formulaires afin de consigner les données, les formats de soumission des données, les protocoles de relevé et l'équipement du sonar au besoin.

Analyse de la surveillance améliorée de la population et du soutien biologique

Élaborer des plans de travail et des activités d'évaluation de la population en concevant ou en effectuant des tests complexes à l'appui d'études, d'expériences ou de projets de recherche. Aider à la réalisation d'études sur le terrain associées à la surveillance améliorée de la population ou à la coordination de la réalisation d'études, d'expériences et de projets de recherche spécifiques sur le saumon. Effectuer des recherches fondamentales ou complexes propres au saumon du Pacifique. Mener des études sur le terrain ou coordonner les activités menées dans le cadre de diverses études, expériences ou projets de recherche axés sur le saumon du Pacifique.

Compiler des données, effectuer des analyses statistiques et produire des rapports à partir d'une gamme d'études, d'expériences ou de projets de recherche sur le saumon. Production de rapports pour les processus d'examen par les pairs tels que le SCCS et conseils aux hauts fonctionnaires sur l'effet possible des études, expériences ou projets de recherche sur les programmes et les politiques actuels et proposés.

Échantillonnage biologique et analyse

Échantillonnage biologique dans les eaux sans marée

Dans tous les cas où c'est possible, il faut faire un échantillonnage biologique parallèlement avec le relevé. Si des carcasses de saumon sont retrouvées, elles doivent toutes être examinées pour vérifier la présence d'une étiquette (autres espèces sur demande). Les données à collecter des carcasses comprennent :

- Écailles et otolithes pour le vieillissement et l'évaluation des marques thermiques
- Longueur (de l'arrière de l'orbite jusqu'à la plaque hypurale)
- Sexe
- Étiquettes d'échantillons d'ADN si demandées
- Numéro d'étiquette (ou absence d'étiquette avec marque secondaire) si les poissons du système font partie d'un programme de marquage
- Étiquette de surveillance par radiofréquence si trouvée
- Toutes les données recueillies sont diligemment retournées au MPO dans le format indiqué par le responsable du projet.

Le responsable du projet fournira des formulaires afin de consigner les données, les formats de soumission des données, les protocoles d'échantillonnage et l'équipement d'échantillonnage biologique au besoin.

Analyse des données biologiques et du soutien biologique

Élaborer des plans et des activités d'échantillonnage biologique et d'évaluation en concevant ou en effectuant des tests complexes à l'appui d'études, d'expériences ou de projets de recherche. Aider à la réalisation des programmes d'échantillonnage ou coordonner l'exécution de projets spécifiques d'échantillonnage du saumon.

Recueillir et compiler des données biologiques numériques, effectuer des analyses statistiques et produire des rapports à partir d'une gamme d'études, d'expériences ou de projets de recherche sur le saumon. Production de rapports pour les processus d'examen par les pairs tels que le SCCS et conseils aux hauts fonctionnaires sur l'effet possible des études, expériences ou projets de recherche sur les programmes et les politiques actuels et proposés.

Marquage thermique

Traiter les échantillons d'otolithes de salmonidés provenant d'eaux sans marées; lire les résumés et les données sur les otolithes dans la base de données. Ce travail peut comprendre un ou plusieurs des éléments suivants :

- Disséquer les salmonidés juvéniles et adultes et enlever leurs otolithes.
- Préparer les otolithes pour l'analyse du marquage thermique en les fixant sur des lames de verre à l'aide d'époxy.
- Meuler les otolithes jusqu'au plan médian/primordium.
- Retourner les otolithes adultes et meuler jusqu'à une section mince à l'aide d'un microscope à dissection pour aider au meulage précis jusqu'au plan voulu.
- Étiqueter les lames et les boîtes de lames
- Remettre en état les boîtes d'échantillons pour les réutiliser.
- Polir et lire les otolithes au microscope composé en utilisant les échantillons de référence de la banque d'échantillons du MPO comme guide.
- Consigner les résultats sur des feuilles et/ou dans une base de données Access personnalisée.
- Répondre aux objectifs de traitement et aux priorités de demande de données des clients de marquage thermique.
- Organiser et fournir des mises à jour sur l'état des échantillons d'otolithes.
- Produire un manuel de procédures et de protocole de laboratoire.
- Participer à la photographie et à l'examen des échantillons de référence.
- Examiner les relevés sur demande.
- Examiner les marquages de référence sur demande.

Maturation du saumon

Traiter les échantillons d'écailles de salmonidés provenant d'eaux sans marées; lire les résumés et les données sur les écailles sous forme numérique. Ce travail peut comprendre un ou plusieurs des éléments suivants :

- Mettre les écailles en formes
- Comprimer les écailles
- Préparer les feuilles de données sur les écailles
- Entrer les données d'échantillon dans une feuille de calcul
- Analyse et lecture de l'âge des écailles à l'aide d'un microscope et d'une caméra numériques.
- Évaluer la qualité des échantillons
- Conserver des échantillons selon les besoins

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

2^e volet : Surveillance des pêches de saumon de la côte sud et soutien biologique

La région du Pacifique de Pêches et Océans Canada (MPO) a l'intention d'établir un arrangement en matière d'approvisionnement pour divers services d'évaluation de la pêche au saumon qui seront effectués dans le secteur de la côte sud de la Colombie-Britannique, au Canada. Le secteur de la côte sud comprend l'île de Vancouver, les bras de mer continentaux et la Sunshine Coast. Les types de services susceptibles d'être requis sont décrits en détail ci-dessous, mais pourraient comprendre des entrevues pour déterminer les profils des activités de pêche, les captures par unité d'efforts (CPUE), le taux de marquage et la vérification des prises, la surveillance des pêches, les efforts de pêche ou l'échantillonnage biologique dans le cadre de la pêche des Premières nations, de la pêche commerciale ou de la pêche récréative.

Lieu de travail

Les services seront menés dans des secteurs statistiques de la côte sud de la Colombie-Britannique. La majorité des travaux devrait être effectuée sur le terrain, mais certains rapports à remettre devront provenir des installations des entrepreneurs.

Tâches, activités, produits à livrer et jalons

Le MPO exige de l'entrepreneur qu'il fournisse les types de services suivants. La liste ci-après constitue une liste générale des tâches éventuelles à exécuter. Chaque commande ou contrat subséquent détaillera les services réels exigés, y compris des renseignements tels que les dates, le niveau d'effort, les ressources nécessaires et les détails des services, comme la conception des relevés, la méthodologie ou les renseignements sur les rapports.

Surveillance des pêches

Entrevues sur les pêches

Les entrevues sur les pêches sont réalisées dans le cadre de la pêche des Premières Nations, de la pêche commerciale et de la pêche récréative pour recueillir et vérifier des données sur les prises et en faire rapport. Les données recueillies pendant les entrevues peuvent fournir des renseignements sur les profils des activités de pêche et les captures par unité d'effort (CPUE) qui, combinés aux données sur l'effort, peuvent permettre de faire des estimations sur les prises et les remises à l'eau. Les entrevues concernant les données sur les prises peuvent être réalisées à bord des bateaux, ou sur les quais, les rampes, au moyen de rapports radio, ou par téléphone. Selon la conception du relevé et la pêche, les entrepreneurs devront peut-être fournir des données sur l'abondance et la composition du stock. Le responsable du projet doit fournir des formulaires afin de consigner les données, des formats de présentation des données, et des protocoles de relevé et d'échantillonnage. Des rapports résumant les données recueillies peuvent être exigés. Les équipages peuvent avoir besoin d'être transportés par navire du lieu de rassemblement jusqu'au lieu de travail.

Efforts de pêche

L'effort est une mesure du temps et de l'énergie consacrés à la pêche, généralement consignée en jours bateaux, mais qui peut aussi être exprimée en heures-personnes ou en ligne-heures. Selon le type de relevé ou d'évaluation des pêches, les entrepreneurs devront compter le nombre de bateaux actifs ou de pêcheurs à la ligne actifs dans les rivières, à pied ou dans un véhicule, un navire ou un aéronef. Le responsable du projet doit fournir des formulaires afin de consigner les données, des formats de présentation des données, et des protocoles de relevé et d'échantillonnage. Des rapports résumant les données recueillies peuvent être exigés. Les équipages peuvent avoir besoin d'être transportés par navire du lieu de rassemblement jusqu'au lieu de travail.

Analyse des données des pêches et du soutien biologique

Élaborer des plans de travail et des activités de surveillance des pêches en concevant ou en effectuant des tests complexes à l'appui d'études, d'expériences ou de projets de recherche. Aider à la réalisation d'études sur le terrain associées à la surveillance des pêches ou à la coordination de la réalisation d'études, d'expériences et de projets de recherche spécifiques sur le saumon. Effectuer des recherches fondamentales ou complexes propres au saumon du Pacifique. Mener des études sur le terrain ou coordonner les activités menées dans le cadre de diverses études, expériences ou projets de recherche axés sur le saumon du Pacifique.

Compiler des données, effectuer des analyses statistiques et produire des rapports à partir d'une gamme d'études, d'expériences ou de projets de recherche sur le saumon. Production de rapports pour les processus d'examen par les pairs tels que le SCCS et conseils aux hauts fonctionnaires sur l'effet possible des études, expériences ou projets de recherche sur les programmes et les politiques actuels et proposés.

Échantillonnage biologique dans les eaux maréales

L'échantillonnage biologique des poissons capturés dans les eaux de marée peut être effectué dans les usines de transformation du poisson, sur les navires, les quais, les rampes à bateaux ou dans les eaux de marée d'une rivière. Les données à recueillir sur les carcasses peuvent comprendre :

- Écailles et otolithes pour le vieillissement et l'évaluation des marques thermiques
- Longueur (de l'arrière de l'orbite jusqu'à la plaque hypurale)
- Sexe
- Étiquettes d'échantillons d'ADN, sur demande
- Numéro d'étiquette (ou absence d'étiquette avec marque secondaire) si les poissons du système font partie d'un programme de marquage
- Étiquette de surveillance par radiofréquence si trouvée
- Toutes les données recueillies sont diligemment retournées au MPO dans le format indiqué par le responsable du projet.

Le responsable du projet fournira des formulaires afin de consigner les données, les formats de soumission des données, les protocoles d'échantillonnage et l'équipement d'échantillonnage biologique au besoin. Les équipages peuvent avoir besoin d'être transportés par navire du lieu de rassemblement jusqu'au lieu de travail.

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

3^e volet : Surveillance de l'habitat du saumon de la côte sud et soutien biologique

La région du Pacifique de Pêches et Océans Canada (MPO) a l'intention d'établir un arrangement en matière d'approvisionnement pour divers services d'évaluation de l'habitat du saumon qui seront effectués dans le secteur de la côte sud de la Colombie-Britannique, au Canada. Le secteur de la côte sud comprend l'île de Vancouver, les bras de mer continentaux et la Sunshine Coast. Les types de services susceptibles d'être requis sont décrits en détail ci-dessous, mais pourraient comprendre le profilage de la rivière, l'analyse de la qualité de l'eau, la cartographie de l'habitat, l'évaluation d'impact ou l'installation ou l'entretien d'un hydromètre.

Lieu de travail

Les services seront menés dans des secteurs statistiques de la côte sud de la Colombie-Britannique. La majorité des travaux devrait être effectuée sur le terrain, mais certains rapports à remettre devront provenir des installations des entrepreneurs.

Tâches, activités, produits à livrer et jalons

Le MPO exige de l'entrepreneur qu'il fournisse les types de services suivants. La liste ci-après constitue une liste générale des tâches éventuelles à exécuter. Chaque commande ou contrat subséquent détaillera les services réels exigés, y compris des renseignements tels que les dates, le niveau d'effort, les ressources nécessaires et les détails des services, comme la conception des relevés, la méthodologie ou les renseignements sur les rapports.

Surveillance des répercussions sur l'habitat

Profilage de la rivière

Relevés à la mire et au niveau – Le but de ce relevé est de décrire la rivière en calculant les distances verticale et horizontale.

Calcul de l'écoulement du cours d'eau – Pour calculer l'écoulement du cours d'eau, un emplacement du cours d'eau ou de la rivière est choisi. La rivière est divisée en sections, et on détermine la zone de chaque section en mesurant la largeur et la profondeur, puis en utilisant un débitmètre pour consigner la vitesse du courant de la rivière. La zone et la vitesse du courant de chaque section sont multipliées, et les valeurs de toutes les sections sont additionnées pour calculer l'écoulement. Un arpenteur de rivière Swoffer ou SonTek peut être utilisé pour calculer l'écoulement du cours d'eau.

Analyse de la qualité de l'eau – L'analyse de la qualité de l'eau comprend notamment la mesure de la température, de la visibilité et de la quantité de particules.

Le responsable du projet doit fournir des formulaires afin de consigner les données, des formats de présentation des données, des protocoles de relevé et d'échantillonnage et l'équipement de mesure de l'écoulement au besoin. Les équipages peuvent avoir besoin d'être transportés par navire ou par aéronef du lieu de rassemblement jusqu'au lieu de travail.

Répercussions sur l'habitat, cartographie et surveillance

Effectuer des relevés pour consigner et identifier l'habitat essentiel, les frayères, la disponibilité des nutriments et la végétation du cours d'eau dans les rivières et les estuaires. Caractériser ou cartographier et documenter le mouvement du lit de la rivière et les strates du cours d'eau en faisant un relevé visuel, une reconnaissance par LIDAR, au moyen d'orthoimages ou d'imagerie par drone.

Le responsable du projet doit fournir des formulaires afin de consigner les données, des formats de présentation des données, et des protocoles de relevé et d'échantillonnage. Des rapports résumant les données recueillies peuvent être exigés. Les équipages peuvent avoir besoin d'être transportés par navire ou par aéronef du lieu de rassemblement jusqu'au lieu de travail.

Installation et entretien des hydromètres

À l'heure actuelle, il y a 20 stations d'hydromètres sur la côte sud. Les entrepreneurs peuvent être tenus d'effectuer la sélection des sites, l'installation des hydromètres, l'installation de dépannage, de résoudre des problèmes opérationnels ou de faire l'entretien des stations d'hydromètre. Les équipages peuvent avoir besoin d'être transportés par navire ou par aéronef du lieu de rassemblement jusqu'au lieu de travail.

Analyse des données sur l'habitat et du soutien biologique

Élaborer des plans de travail et des activités de surveillance de l'habitat en concevant ou en effectuant des tests complexes à l'appui d'études, d'expériences ou de projets de recherche. Aider à la réalisation d'études sur le terrain associées à l'évaluation de l'habitat ou à la coordination de la réalisation d'études, d'expériences et de projets de recherche spécifiques sur le saumon. Effectuer des recherches fondamentales ou complexes propres au saumon du Pacifique. Mener des études sur le terrain ou coordonner les activités menées dans le cadre de diverses études, expériences ou projets de recherche axés sur le saumon du Pacifique.

Compiler des données, effectuer des analyses statistiques et produire des rapports à partir d'une gamme d'études, d'expériences ou de projets de recherche sur le saumon. Production de rapports pour les processus d'examen par les pairs tels que le SCCS et conseils aux hauts fonctionnaires sur l'effet possible des études, expériences ou projets de recherche sur les programmes et les politiques actuels et proposés.

ÉNONCÉ DES TRAVAUX – APPLICABLE À TOUS LES VOLETS DE TRAVAIL

Exigences en matière de communication

Les exigences en matière de communication de l'entrepreneur sont les suivantes :

- Présentation des formulaires de données originaux, correctement remplis
- L'entrepreneur doit aviser le gestionnaire de projets le plus tôt possible lorsque des modifications à l'échéancier des relevés sont nécessaires.
- Les heures d'enregistrement avec le responsable du projet ou les techniciens des pêches du MPO seront établies au moment de la commande subséquente.
- Il se peut qu'on exige des appels téléphoniques de suivi hebdomadaire avec le responsable de projet ou les techniciens des pêches du MPO

Titre de propriété intellectuelle (PI)

Si une PI est créée au cours de ces services, le Canada a l'intention de la détenir. Des clauses relatives à la PI seront incluses dans ces demandes.

Sécurité

L'entrepreneur est responsable de sa propre sécurité ainsi que de celle des personnes qu'il forme aux travaux d'évaluation et de toute personne employée. L'entrepreneur n'est nullement tenu de se mettre en danger ni de mettre en danger ses stagiaires ou ses employés pendant les relevés ou les activités connexes, y compris au cours des déplacements, en accédant aux cours d'eau et pendant les activités d'échantillonnage biologique.

Les dispositions de sécurité suivantes sont la responsabilité de l'entrepreneur et doivent être en place pour tout travail qui a lieu dans ou **à moins de 10 m de l'eau en mouvement** :

- Équipage minimum de **deux**, dont au moins un chef d'équipe expérimenté
- Tous les membres d'équipage doivent être formés en tant que techniciens de sauvetage en eaux vives de niveau 1 (certificat à jour et valide, ou dont l'écart entre les relevés à la nage est d'un an au plus depuis la dernière participation à la formation) ainsi qu'une formation en premiers soins (niveau OFA 1 minimum).

Obligations du MPO

Selon chacune des exigences, le MPO peut fournir, entre autres, les services suivants :

- Fournir des formulaires de données et des formats de soumission des données
- Fournir des protocoles de relevé et d'échantillonnage, au besoin.
- Fournir des repères des cours d'eau
- Fournir l'équipement d'échantillonnage biologique
- Fournir l'équipement spécialisé fourni par le gouvernement (c.-à-d. navires, sonar, communications).
- Fournir les exigences spéciales en matière de transport, lorsque nécessaire. Les services qui sont requis dans certaines zones peuvent nécessiter le transport par navire ou aéronef, au besoin.
- Obtenir les permis nécessaires pour la pêche à des fins scientifiques et désigner les personnes autorisées à mener des activités d'échantillonnage au titre du permis.

Obligations de l'entrepreneur

- S'il y a divergence entre les lois, les règlements ou les normes de sécurité qui s'appliquent au contrat ou aux travaux exécutés, les dispositions les plus rigoureuses s'appliqueront et seront exécutées.
- L'entrepreneur doit maintenir des communications claires et constantes, par courriel, par messagerie texte, par téléphone cellulaire et/ou par messagerie satellitaire vocale ou texte. Les méthodes de communication dans les localités éloignées peuvent toutefois être limitées.

-
- L'entrepreneur doit travailler en collaboration avec d'autres entrepreneurs.
 - L'entrepreneur sera tenu de garantir le transport adéquat et sécuritaire vers les sites éloignés.
 - Les membres d'équipage devront arriver sur le lieu de travail avec l'équipement nécessaire. Si les membres d'équipage se présentent sans l'équipement nécessaire, ils ne seront pas autorisés à participer au relevé. L'entrepreneur devra posséder les ressources de remplacement appropriées ou risquer de perdre un contrat subséquent.
 - Les membres d'équipage seront tenus de maintenir à jour leur formation et leurs certifications.
 - Technicien de sauvetage en eaux vives de niveau 1 (certificat à jour et valide, ou dont l'écart entre les relevés à la nage est d'un an au plus depuis la dernière participation à la formation)
 - Premiers soins (niveau OFA 1 minimum).
 - L'équipement requis peut comprendre, notamment :
 - pantalons-bottes, bottes cuissardes, vêtements de pluie, vêtements de flottaison individuels (V.F.I.), combinaison(s) étanche(s), vêtements et chaussures appropriés pour se déplacer dans les buissons.

Obligations de l'entrepreneur en matière de dotation

- S'assurer qu'il y a en tout temps sur le chantier une personne compétente, qualifiée, expérimentée et formée dans tous les aspects du présent contrat et qui est responsable du bon rendement des employés et qui a le pouvoir de recevoir, au nom de l'entrepreneur, tout ordre, directive ou autre communication qui peut être donné en vertu du présent contrat.
- Aviser le MPO de tous les noms de fonctionnaires et des indicatifs d'appel.
- S'assurer que toutes les personnes employées en vertu du présent contrat se conduisent en tout temps conformément aux normes de service fournies par le MPO.
- Assurer le renvoi de toute personne employée en vertu du présent contrat qui, à la discrétion du MPO ou de l'entrepreneur, a été identifiée comme étant incompétente ou s'étant comportée de façon inappropriée et non professionnelle. Cela comprend, sans toutefois s'y limiter, tout membre d'équipage qui est en retard ou qui arrive non préparé sans l'équipement nécessaire pour effectuer le relevé en toute sécurité.
- Respecter tous les protocoles et politiques du MPO.

Renforcement des capacités des Premières Nations

Le MPO est en train d'élaborer un programme de renforcement des capacités dans le cadre duquel les entrepreneurs peuvent être tenus, dans le cadre de leur contrat, de faire venir d'autres membres d'équipage des Premières Nations et de fournir une formation sur la surveillance des populations, la surveillance des pêches et la surveillance de l'habitat. Avant de travailler sur le terrain, les membres d'équipage des Premières Nations devront suivre, s'il y a lieu, une formation en échappées, en secourisme en eaux vives et en premiers soins. La formation peut être offerte par le MPO à des endroits et à des dates convenues d'un commun accord.

Ces membres d'équipage supplémentaires sont payés par leur Nation.

Responsabilités et qualifications des ressources

Techniciens des pêches

Un technicien des pêches appuie les efforts des biologistes, des scientifiques, des ingénieurs et d'autres professionnels en effectuant des tests biologiques, microbiologiques et biochimiques, des analyses de laboratoire, en effectuant des recherches sur le terrain, en entretenant l'équipement de terrain, en menant des procédures expérimentales et en préparant des rapports pour détailler les résultats.

Technicien des pêches subalterne

- Effectuer un échantillonnage biologique de base (p. ex. sexe, âge, ADN, otolithe)
- Mener des analyses de laboratoire
- Interviewer des pêcheurs récréatifs, des Premières nations et des pêcheurs commerciaux pour obtenir des statistiques sur les prises en mer et à quai
- Marquer les cours d'eau et aménager les sentiers
- Entretenir l'équipement de terrain
- Surveiller la population de saumons adultes, comme la pêche à la senne de plage, les applications de marquage, les carcasses,
- Surveiller les populations de saumons juvéniles comme le piégeage, le marquage, l'entretien des clôtures à poissons, l'examen vidéo,
- Effectuer la saisie des données et les activités de saisie et d'édition des données
- Un minimum de six (6) mois d'expérience pertinente est exigé

Technicien des pêches intermédiaire

- Effectuer un échantillonnage biologique de base (p. ex. sexe, âge, ADN, otolithe)
- Mener des analyses de laboratoire
- Aider à la mise en œuvre de programmes de surveillance des prises pour les pêcheurs récréatifs, les Premières Nations et les pêcheurs commerciaux
- Aider à la mise en œuvre des programmes d'échappées de saumons adultes et juvéniles
- Aider à la mise en œuvre de la surveillance de l'habitat de frai du saumon (p. ex. cartographie des cours d'eau, analyse géospatiale, mesures du débit et du débit).
- Cartographier les cours d'eau
- Entretenir l'équipement de terrain
- Saisir les données, faire l'analyse de base dans Microsoft Excel
- Un minimum de trois (3) ans d'expérience pertinente acquise au cours des cinq (5) dernières années est exigé

Technicien principal des pêches

- Effectuer un échantillonnage biologique de base (p. ex. sexe, âge, ADN, otolithe)
- Faire des analyses de laboratoire
- Entretenir l'équipement de terrain
- Mener des activités de surveillance environnementale et de conformité pour la protection des ressources naturelles,
- Coordonner les programmes opérationnels (p. ex. échappée de saumons adultes, relevés de casiers, pêche commerciale expérimentale),
- Coordonner les activités des techniciens subalternes,
- Programmes de formation, de contrôle de la qualité et de suivi des audits
- Un minimum de cinq (5) ans d'expérience pertinente acquise au cours des dix dernières années est exigé

Biologiste – Responsabilités et qualifications

Un biologiste des pêches examine la structure, la fonction, la croissance, l'origine, l'évolution et la distribution des populations de saumon

Biologiste débutant

- Élaborer des plans de travail et d'activités d'évaluation du saumon
- Aider à la réalisation d'études sur le terrain associées à la surveillance des prises, à la détermination de l'abondance et à l'évaluation de l'habitat
- Effectuer des recherches de base sur le saumon
- Compiler des données à partir d'études, d'expériences ou de projets de recherche sur le saumon
- Effectuer l'analyse statistique de base et la production de rapports
- Un minimum de six (6) mois d'expérience pertinente est exigé

Biologiste intermédiaire

- Effectuer des tests plus complexes à l'appui d'études, d'expériences ou de projets de recherche associés au saumon du Pacifique
- Effectuer des recherches plus complexes
- Mener des études de terrain
- Aider à la conception, à la planification et à la réalisation d'études, d'expériences ou de projets de recherche associés au saumon du Pacifique
- Aider à l'analyse des données résultant d'études, d'expériences ou de projets de recherche sur le saumon, y compris la préparation de rapports
- Un minimum de trois (3) ans d'expérience pertinente acquise au cours des cinq (5) dernières années est exigé.

Biologiste principal

- Effectuer des tests complexes exigés par des études, des expériences ou des projets de recherche propres au saumon du Pacifique
- Effectuer des recherches complexes propres au saumon du Pacifique.
- Mener des études de terrain propres au saumon du Pacifique.
- Concevoir, planifier et réaliser une étude, une expérience ou un projet de recherche propres au saumon du Pacifique
- Mener une analyse statistique et produire le rapport d'une étude, d'une expérience ou d'un projet de recherche sur le saumon
- Produire les rapports pour les processus d'examen par les pairs, comme le SCCS
- Un minimum de cinq (5) ans d'expérience pertinente acquise au cours des dix dernières années est exigé.

Biologiste avancé

- Concevoir, planifier et réaliser une étude, une expérience ou un projet de recherche sur le saumon du Pacifique
- Coordonner la réalisation d'études, d'expériences et de projets de recherche sur le saumon dans le cadre d'un projet plus vaste
- Coordonner des études de terrain relatives au saumon du Pacifique
- Coordonner les activités menées dans le cadre de diverses études, expériences ou projets de recherche axés sur le saumon du Pacifique
- Effectuer la planification stratégique et l'élaboration d'études, d'expériences ou de projets de recherche sur le saumon
- Mener l'analyse statistique et produire le rapport d'une gamme d'études, d'expériences ou de projets de recherche sur le saumon
- Produire les rapports pour les processus d'examen par les pairs, comme le SCCS
- Conseiller les hauts fonctionnaires sur l'impact potentiel des études, expériences ou projets de recherche sur les programmes et les politiques actuels et proposés
- Un minimum de dix (10) mois d'expérience pertinente est exigé

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F1054-180042/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° de la modif - Amd. No.
001
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID
VIC239
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « B »

D'ÉVALUATION FINANCIERS / BASE DE PAIEMENT

Le fournisseur doit proposer des prix, des taux plafonds ou les deux qui s'appliqueront pendant la durée de l'arrangement en matière d'approvisionnement. Les taux plafonds sont assujettis à un rajustement à la baisse afin de ne pas dépasser les taux réels soumis selon les demandes de soumissions subséquentes dans le cadre de l'arrangement en matière d'approvisionnement.

Les tarifs horaires sont tout compris, y compris tous les coûts associés aux engins, à l'équipement et aux matériaux, les frais de déplacement et les coûts d'entreprise administratifs, comme les coûts généraux, les frais de formation ou les profits. Les coûts seront déterminés au moment de l'autorisation de tâches.

Autres coûts directs

L'entrepreneur sera remboursé pour toutes les dépenses directes non couvertes dans le tarif horaire, dans certaines situations et à la seule discrétion du Canada, quand des services autres que ceux normalement inclus dans les coûts généraux (p. ex. l'équipement, la location, le matériel, la traduction, l'accueil, etc.) sont requis pour réaliser les travaux. Ces dépenses seront remboursées au prix coûtant, sans taux de majoration, pourvu que les dépenses soient préalablement approuvées par le chargé de projet et engagées à juste titre et en bonne et due forme dans le cadre des services prévus dans le présent marché.

Les frais de déplacement ne peuvent être facturés à partir des lieux de rassemblement et doivent être conformes à la Directive sur les voyages du Conseil national mixte, comme indiqué ci-dessous. Le lieu de rassemblement applicable sera déterminé en fonction d'où les travaux seront exécutés.

L'entrepreneur sera remboursé pour ses frais autorisés de déplacement et de subsistance qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour le profit et(ou) les frais administratifs généraux, conformément aux indemnités relatives aux repas et à l'utilisation d'un véhicule privé qui sont précisées aux appendices B, C et D de la [Directive sur les voyages du Conseil national mixte](#) et selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux « voyageurs » plutôt que celles qui se rapportent aux « employés ». Le Canada ne versera à l'entrepreneur aucune indemnité de faux frais pour les voyages autorisés.

Tout déplacement doit être approuvé au préalable par *le chargé de projet*.

Tous les paiements sont assujettis à une vérification par le gouvernement.

Description de la zone et du lieu de rassemblement :

Zone 1 – du cap Lazo à la rivière Jordon Sud – y compris la Sunshine Coast. Secteurs de gestion des pêches du Pacifique (SGPP) du MPO et zone statistique 14 du MPO (sauf 14-13) jusqu'à la zone 19; zone 20-5 et partie sud de la zone 20-4.

Lieux de rassemblement : Sooke, Victoria, Duncan, Nanaimo, rivière Powell, Sechelt et Qualicum.

Zone 2 – De la pointe Tatchu jusqu'au cap Lazo – y compris les bras de mer continentaux. SGPP du MPO et zones statistiques 26 à 27A, 11 à 13 et zone 14-13.

Lieux de rassemblement : Campbell River, Port McNeill, Port Hardy et Fair Harbour

Zone 3 – Pointe Tatchu jusqu'à la rivière Jordon North. SGPP du MPO et zone statistique 20 (sauf le secteur 20-5 et la portion sud du secteur 20-4) jusqu'à la zone 25.

Lieux de rassemblement : Port Renfrew, Nitnat Hatchery, Port Alberni, Bamfield, Tofino et Gold River

Les soumissionnaires ne sont pas tenus de présenter des taux pour tous les types de personnel.

1^{er} volet : Surveillance des populations de saumon de la côte sud et soutien biologique

Titre	Zone 1	Zone 2	Zone 3
Technicien subalterne (équipe)			
Technicien intermédiaire (équipe)			
Technicien principal (chef d'équipe)			

Biologiste subalterne			
Biologiste intermédiaire			
Biologiste principal			
Biologiste avancé			

2^e volet : Surveillance des pêches de saumon de la côte sud et soutien biologique

Titre	Zone 1	Zone 2	Zone 3
Technicien subalterne (équipe)			
Technicien intermédiaire (équipe)			
Technicien principal (chef d'équipe)			

Biologiste subalterne			
Biologiste intermédiaire			
Biologiste principal			
Biologiste avancé			

3^e volet : Surveillance de l'habitat du saumon de la côte sud et soutien biologique

Titre	Zone 1	Zone 2	Zone 3
Technicien subalterne (équipe)			
Technicien intermédiaire (équipe)			
Technicien principal (chef d'équipe)			

Biologiste subalterne			
Biologiste intermédiaire			
Biologiste principal			
Biologiste avancé			

ANNEXE "C"

CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUES OBLIGATOIRES

Tous les fournisseurs :

- Les fournisseurs ne sont pas tenus de soumissionner pour tous les volets ou toutes les zones.
- Les fournisseurs ne sont pas tenus d'avoir de l'expérience dans chacune des activités connexes pour chaque tâche. Par exemple, si un fournisseur présente son expérience pour les relevés visuels en vertu de l'exigence O1a, il n'est pas tenu de fournir de l'expérience pour les cinq activités connexes.
- Les fournisseurs doivent fournir une preuve d'au moins deux ans d'expérience dans l'activité pour laquelle ils présentent leur expérience.
- Les soumissionnaires doivent montrer que leur soumission est conforme en fournissant des renseignements détaillés décrivant de façon complète et approfondie comment le besoin est comblé ou satisfait. Veuillez présenter votre expérience (en style télégraphique) dans l'exécution de ces tâches, y compris les références qui peuvent confirmer les activités et les échéanciers.

Les fournisseurs généraux doivent présenter leur expérience pour toutes les tâches dans le volet pour lesquelles ils présentent une soumission. Par exemple, s'ils présentent une soumission sur le volet 1, ils devront donc fournir une preuve d'expérience pour l'exigence O1a, l'exigence O1b ET l'exigence O1c.

Les fournisseurs visés par la SAEA ne sont pas tenus de soumissionner pour chaque tâche dans un volet. Par exemple, s'ils présentent une soumission sur le volet 1, ils devront donc fournir une preuve d'expérience pour l'exigence O1a, l'exigence O1b OU l'exigence O1c.

1 ^{er} volet : Surveillance des populations de saumon de la côte sud et soutien biologique			Soumis?	
	Tâches	Activités	Oui	Non
O1a	Relevés visuels	<ul style="list-style-type: none">• Relevés indicateurs au tuba et relevés non indicateurs au tuba• Relevés autres que les relevés au tuba• Repères du cours d'eau et aménagement des sentiers• Analyse des données de relevés et du soutien biologique		
O1b	Surveillance améliorée des populations	<ul style="list-style-type: none">• Réobservation d'un marquage/recapture• Marquage des poissons• Travaux de télémétrie• Sonar DIDSON• Piégeage des juvéniles ou des adultes• Enlèvement des géniteurs et carcasses• Surveillance et maintenance des barrières• Relevé acoustique• Analyse de la surveillance améliorée de la population et du soutien biologique		

O1c	Échantillonnage biologique et analyse	<ul style="list-style-type: none"> Échantillonnage biologique dans les eaux sans marée Analyse des données biologiques et du soutien biologique Marquage thermique Maturation du saumon 		
-----	--	---	--	--

2 ^e volet : Surveillance des pêches de saumon de la côte sud et soutien biologique			Soumis?	
	Tâches	Activités	Oui	Non
O2a	Surveillance des pêches	<ul style="list-style-type: none"> Entrevues sur les pêches Efforts de pêche Analyse des données des pêches et du soutien biologique Échantillonnage biologique dans les eaux maréales 		

3 ^e volet : Surveillance de l'habitat du saumon de la côte sud et soutien biologique			Soumis?	
	Tâches	Activités	Oui	Non
O3a	Surveillance des répercussions sur l'habitat	<ul style="list-style-type: none"> Profilage de la rivière Répercussions sur l'habitat, cartographie et surveillance Installation et entretien des hydromètres Analyse des données sur l'habitat et du soutien biologique 		

Les soumissions ne satisfaisant pas aux critères techniques obligatoires ne seront plus évaluées.

Exemple de présentations techniques

Voici le type d'information que nous recherchons afin de procéder aux évaluations techniques. Ceux-ci sont fournis à titre d'exemples seulement. Des exemples n'ont pas été fournis pour chaque type d'activité.

M1a – Relevés visuels

- Relevés indicateurs et non indicateurs au tuba**

Nom du projet : Relevé au tuba du saumon quinnat de la côte ouest de l'île de Vancouver

Durée : 2012-2017

Coordonnées de la personne-ressource : John Doe 999-999-9999

Type de tâches exécutées : Réalisation d'un relevé hebdomadaire au tuba de plusieurs cours d'eau de frai du saumon sur la côte ouest de l'île de Vancouver. Les cours d'eau ont fait l'objet d'un relevé de toutes les espèces de salmonidés, enregistrant le nombre d'espèces (vivantes et mortes) tous les 500 mètres à des repères prédéterminés sur les cours d'eau. Parmi les autres renseignements

enregistrés, mentionnons les suivants : pourcentage de la population reproductrice, conditions environnementales, mesures des débits, visibilité horizontale et verticale. Toutes les données ont été consignées dans des registres d'inspection des cours d'eau et soumises au MPO après chaque plongée. J'étais également responsable d'être présent aux réunions d'avant-saison et d'après-saison.

- **Relevés autres que les relevés au tuba**

Nom du projet : Relevés du saumon kéta de la côte ouest de l'île de Vancouver

Durée : 2012-2017

Coordonnées de la personne-ressource : John Doe 999-999-9999

Type de tâches exécutées : Réalisation de relevés périodiques des cours d'eau contenant du saumon kéta au moyen d'un relevé en bateau de l'estuaire et de promenades sur les berges. Les relevés étaient de priorité moins élevée que les relevés au tuba et ont été utilisés pour déterminer la présence ou l'absence d'une espèce et obtenir un dénombrement en période de pointe. Des données environnementales et des données sur l'écoulement ont également été consignées. Toutes les données ont été consignées dans des registres d'inspection des cours d'eau et soumises au MPO après chaque relevé.

- **Repères du cours d'eau et aménagement des sentiers**

Nom du projet : Relevés au tuba du saumon quinnat de la côte ouest de l'île de Vancouver

Durée : 2012-2017

Coordonnées de la personne-ressource : John Doe 999-999-9999

Type de tâches exécutées : Pendant l'été, avant le début des relevés au tuba, j'ai visité chacun des cours d'eau que je surveillerais pour m'assurer qu'il y avait un sentier d'accès au cours d'eau et que des repères de cours d'eau sont en place tous les 500 m le long des sections de la rivière qui feront l'objet du relevé. L'entretien du sentier comprenait le débroussaillage à la machette et le marquage du sentier avec du ruban de signalisation. Les repères de cours d'eau étaient accrochés à des structures permanentes (ou semi-permanentes) robustes à l'aide d'un marteau et de clous, à des endroits prédéterminés (à l'aide d'un GPS portatif).

M1b – Amélioration de la surveillance de la population

- **Réobservation d'un marquage/recapture**

Nom du projet : Projet de marquage et de surveillance du saumon rouge du lac Henderson

Durée : 2013-2014

Coordonnées de la personne-ressource : John Doe 999-999-9999

Type de tâches exécutées : Capture au filet du saumon rouge à l'embouchure du ruisseau Clemens, un affluent du lac Henderson. Des étiquettes spaghetti colorées sont attachées au dos des saumons capturés, et les poissons sont remis à l'eau et peuvent migrer en amont. D'autres échantillons ont également été prélevés (écailles, sexe, longueur, ADN). Le ratio de poissons étiquetés et non étiquetés pendant les plongées subséquentes a été utilisé pour estimer la taille de la population et l'efficacité des observateurs.

- **Sonar DIDSON**

Nom du projet : Programme DIDSON de Henderson

Durée : 2013-2014

Coordonnées de la personne-ressource : John Doe 999-999-9999

Type de tâches exécutées :

Un sonar DIDSON a été installé sur la rivière Henderson au début de l'été afin de dénombrer les saumons rouges qui reviennent dans le lac Henderson. Tâches incluses : Installation et entretien du sonar DIDSON, examen manuel des données pour générer une estimation de l'abondance.

N° de l'invitation - Solicitation No.
F1054-180042/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° de la modif - Amd. No.
001
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID
VIC239
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

M1c – Échantillonnage et analyse biologiques

- **Échantillonnage biologique dans les eaux sans marée**

Nom du projet : Relevés au tuba et échantillonnage biologique du saumon quinnat de la côte ouest de l'île de Vancouver

Durée : 2012-2013

Coordonnées de la personne-ressource : John Doe 999-999-9999

Type de tâches exécutées : Conjointement avec les relevés au tuba, toutes les carcasses de saumon quinnat trouvées ont été échantillonnées. Les échantillons prélevés et les mesures prises sont, entre autres, les suivants :

Longueur; sexe; statut de reproducteur; état de la carcasse; état du clip adipeux; ADN; écailles; vérifier la présence d'étiquettes

ANNEXE D – RAPPORTS RELATIFS À L'ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT

Dates de la _____ **à** _____, _____
période visée
par le rapport

Mois

Mois

Année

Numéro de la demande de soumissions	Attribution réussie? Oui/Non	Valeur monétaire du marché réussi

Nombre total de demandes de soumissions traitées pour la période visée par le rapport	
Nombre total de marchés réussis pour la période visée par le rapport	
Valeur totale des marchés réussis pour la période visée par le rapport	

ANNEXE E – LISTE DE CONTRÔLE POUR LA PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS

- Document de la liste de contrôle
Lire la liste de contrôle pour s'assurer que tous les documents sont inclus dans la soumission.
- Page couverture – Remplir
1. Nom et adresse du fournisseur ou de l'entreprise
 2. Numéro de téléphone et de télécopieur
 3. Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur ou de l'entreprise
 4. Signez et inscrivez la date
- Information sur le fournisseur
Remplissez ou cochez les cases au besoin :
- Contenu canadien?
 - Entreprise autochtone?
 - Noms des propriétaires/conseil d'administration - Pour les entreprises qui ne sont PAS des bandes, des Premières nations ou des conseils tribaux.
 - Numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA)?
- Évaluation financière – Base de paiement Annexe B
- Évaluation technique
1. Les fournisseurs doivent fournir une preuve d'au moins deux ans d'expérience dans l'activité pour laquelle ils présentent leur expérience.
 2. Les soumissionnaires doivent montrer que leur soumission est conforme en fournissant des renseignements détaillés décrivant de façon complète et approfondie comment le besoin est comblé ou satisfait. Veuillez présenter votre expérience (en style télégraphique) dans l'exécution de ces tâches, y compris les références qui peuvent confirmer les activités et les échéanciers.
- Assurez-vous que le nom de votre fournisseur/entreprise est inscrit en haut de chaque page.
- Numérotez les pages avant de présenter votre soumission (par exemple : page 3 de 10).

Méthodes de présentation des soumissions :

1. Par la poste à l'adresse indiquée sur la page couverture;
2. Déposez-la en personne à l'adresse indiquée sur la page couverture;
3. Envoyez-la par télécopieur au numéro de soumission indiqué sur la page couverture;
4. Service postal. Les instructions pour le service postal sont incluses dans les instructions standard auxquelles vous pouvez accéder à partir du document à la page 5. Veuillez noter qu'avec postal, vous devez commencer une « conversation » au moins 6 jours avant la date de clôture des soumissions. L'adresse électronique pour ce service est indiquée à la page 5.

ANNEXE F - RENSEIGNEMENTS SUR LE FOURNISSEUR

Pour faciliter la soumission, tous les renseignements requis sont fournis ci-dessous (sauf pour l'annexe B – Base de paiement).

Encerclez : **Nouvelle soumission** **Mise à jour d'une soumission précédente**

2.3 Ancien fonctionnaire – Avis

Êtes-vous un ancien fonctionnaire? **Oui** **Non**

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les fournisseurs doivent présenter avec leur arrangement, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web **Intégrité – Formulaire de déclaration** (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declarationfra.html>), afin que son arrangement ne soit pas rejeté du processus d'approvisionnement.

5.2.1 Liste des propriétaires/conseil d'administration

_____	_____
_____	_____
_____	_____

5.2.2.3 Attestation du contenu canadien

Cet achat est limité aux services canadiens.

L'offrant atteste que :

les services offerts sont des services canadiens tel qu'il est défini au paragraphe 4 de la clause [A3050T](#).

S'il y a lieu, cochez la case.

5.2.2.4 Marchés réservés aux entreprises autochtones – Attestation – Réserve aux fournisseurs visés par la SAEA

3. Le fournisseur doit cocher la case applicable suivante :

Le fournisseur est une entreprise autochtone à propriétaire unique, une bande, une société à responsabilité limitée, une coopérative, une société de personnes ou un organisme sans but lucratif.

Le fournisseur est une coentreprise comprenant deux ou plus de deux entreprises autochtones ou une coentreprise entre une entreprise autochtone et une entreprise non autochtone.

4. Le fournisseur doit cocher la case applicable suivante :

L'entreprise autochtone compte moins de six employés à temps plein.

L'entreprise autochtone compte six employés ou plus à temps plein.

Si 5.2.2.4 s'applique, alors :

6.12 Attestation d'un propriétaire/employé - marchés réservés aux entreprises autochtones

À la demande du responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement, le fournisseur doit fournir l'attestation suivante pour chaque propriétaire et employé(e) autochtone :

1. Je suis _____ (*inscrire « propriétaire » et(ou « employé(e) à temps plein »*) de _____ (*insérer le nom de l'entreprise*) et autochtone, au sens de la définition de l'Annexe 9.4 du *Guide des approvisionnements* intitulée « Exigences relatives au Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones ».

2. Je certifie que l'énoncé précité est vrai et je consens à sa vérification sur demande du Canada.

Nom du propriétaire ou de l'employé(e)

Signature du propriétaire ou de l'employé(e)

Date

6.5.2 Représentant du fournisseur

Nom et titre	Adresse	Courriel	Téléphone

Autre : Numéro d'entreprise - approvisionnement (NEA) : _____

Le NEA est un numéro à 9 chiffres se terminant par « PG001 ». Vous devez en avoir un pour que SPAC vous émette un arrangement en matière d'approvisionnement. Si vous n'avez pas encore de NEA, voici le lien pour vous inscrire.

<https://srisupplier.contractsCanada.gc.ca/index-eng.cfm?af=ZnVzZWJjdGlvbj1yZWdpc3Rlci5pbmRybyZpZD00&lang=eng>

Présentation de soumissions techniques : Démontrez comment vous respectez les critères des tâches pour lesquelles vous présentez une soumission. En style télégraphique, fournissez des exemples et des références (c.-à-d. nommez le projet, le type de tâches effectuées, la durée et l'employeur). Voir les exemples à l'annexe C.

Activité :	
Nom du projet :	
Durée :	
Coordonnées :	
Type de tâches exécutées :	

N° de l'invitation - Solicitation No.
F1054-180042/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° de la modif - Amd. No.
001
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID
VIC239
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS
